AMNESTY INTERNATIONAL DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : EUR 66/002/2013
AILRC-FR
25 juillet 2013

Monténégro. Des violences à la marche des fiertés de Budva

Amnesty International déplore les attaques violentes qui ont eu lieu mercredi 24 juillet au cours d'une marche des fiertés dans la ville balnéaire de Budva, au Monténégro.

Selon les participants, environ 200 contre-manifestants, dont certains scandaient « À mort les gays ! », ont jeté des pierres, des bouteilles et d'autres projectiles sur la police, qui protégeait les personnes assistant à la première marche des fiertés du Monténégro.

Environ 22 contre-manifestants ont été arrêtés. Amnesty International se félicite que le ministre de l'Intérieur ait déclaré que des mesures seraient prises contre les responsables de ces actes, et l'appelle à ouvrir sans délai une enquête impartiale et approfondie sur ces attaques et à en traduire les auteurs en justice.

L'Assemblée municipale de Budva avait rejeté les appels à une réunion d'urgence pour interdire la parade, après qu'environ 2000 résidents eurent adressé une pétition aux autorités. Les initiateurs de la pétition ont alors décidé de tenir une contre-manifestation pendant la marche. À la suite d'une réunion entre les organisateurs de cette marche et le ministère de l'Intérieur, la police a accepté d'assurer la sécurité des participants, et un grand nombre de policiers étaient présents sur les lieux.

Un jour avant l'événement, le 23 juillet, l'ONG Human Rights Action a demandé l'ouverture d'une enquête sur les auteurs d'incitation à la haine et à la violence contre les organisateurs et les participants de la marche des fiertés, notamment sur ceux ayant affiché des notices nécrologiques avec la photo de Zdravko Cimbaljević, le président du forum LGBT Progress et l'un des organisateurs de la marche de Budva, et condamné toutes les organisations LGBT et leurs sympathisants au Monténégro.

Une marche des fiertés organisée par Queer Montenegro doit avoir lieu dans la capitale, Podgorica, au mois d'octobre. Amnesty International exhorte le Premier ministre et le gouvernement du Monténégro à condamner publiquement l'attaque de la marche de Budva et à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité des organisateurs et des participants lors de la marche des fiertés d'octobre.

Aux termes du droit international et de la législation en vigueur au Monténégro, les autorités de ce pays sont tenues de faire respecter les droits aux libertés de réunion, d'expression et d'association des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles, transgenres ou intersexuées (LGBTI) et de ceux qui les soutiennent. Cette obligation consiste notamment à fournir une protection policière adéquate aux marches des fiertés LGBTI et à ouvrir des enquêtes et lancer des poursuites en cas d'agressions homophobes et transphobes.

Amnesty International demande donc au gouvernement de présenter, sans délai et en consultation avec les organisations LGBTI, un projet de loi interdisant les crimes de haine qui intègre

spécifiquement les crimes motivés par l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ainsi que par l'origine ethnique, le genre et les autres motifs reconnus par les normes internationales. Des plans visant à pénaliser les crimes de haine ont été inclus dans une stratégie LGBT convenue par le gouvernement plus tôt cette année, l'actuel code pénal monténégrin ne comportant pas de définition pour ce type de crimes.

Document public

****

Secrétariat international, Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.

www.amnesty.org